

## Séance ordinaire du 1er août 2022

Province de Québec  
MRC de D'Au-tray  
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 1er août 2022 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :  
Monsieur Robert Sylvestre, maire  
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1  
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3  
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4  
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5  
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absent : Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2

### 1. OUVERTURE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 02 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de greffière de la séance.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

**1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4.1 Liste des correspondances du mois de juillet 2022

4.2 Formation de la directrice générale

4.3 Avis de motion – Règlement n°699-22 amendant le règlement n°648-19 concernant le tarif des services municipaux

4.4 Octroi – Fourniture et installation d'une unité murale d'air climatisé

**5 : FINANCES**

5.1 Adoption des comptes

**6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 Adoption - Règlement n°698-22 amendant le règlement n°693-22 ayant pour effet de fixer la limite de vitesse

**7 : TRANSPORT ET VOIRIE**

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics du mois de juin et de juillet 2022

7.2 Demande au MTQ – Augmentation de la présence du contrôleur routier

7.3 Décompte progressif n°7 – Remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de voirie – rang York ouest

7.4 Projet de réfection de l'aqueduc du rang York ouest – Avenant au contrat de services professionnels en ingénierie

**8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

8.1 Octroi – Services professionnels en ingénierie pour le remplacement de conduites d'aqueduc sur le rang Saint-Joachim

8.2 Octroi – Contrat pour travaux sur la génératrice de l'usine de traitement d'eau potable

**9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juillet 2022

10.2 Mandat – Entente intermunicipale pour le partage du service d'inspection

10.3 Adoption – Règlement n°694-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

2022-08-133

10.4 Adoption – Règlement n°697-22 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de modifier les normes d'abris d'hiver temporaire

**11 : LOISIRS ET CULTURE**

11.1 Dépôt – Rapport des activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juillet 2022

11.2 PAC rurale – Dépôt de demande

11.3 Adoption – Politique de tarification d'activités de loisirs

11.4 Congrès de l'Association des camps du Québec

11.5 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives

11.6 Demande de soutien – Semaine nationale de l'action communautaire autonome de Lanaudière

**12 : DIVERS**

**13 : PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2022-08-134

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**4.1 Dépôt – Liste des correspondances**

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de juillet 2022.

**4.2 Formation – Directrice générale**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4.10.3 du contrat de travail de la directrice générale stipule que la municipalité rembourse le coût d'au maximum deux formations ou activités de perfectionnement annuellement liées à ses fonctions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des directeurs généraux du Québec, ci-après nommé ADMQ, oblige ses membres à participer à une formation ou une activité de perfectionnement annuellement afin de conserver le titre de Directeur Municipal Agréé (D.M.A.);

**EN CONSÉQUENCE,**

2022-08-135

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** le conseil autorise le paiement des frais de formation de la directrice générale, madame Julie Maurice, pour la formation *La préparation et la rédaction des appels d'offres municipaux* auprès de l'ADMQ au coût de 399,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**4.3 Avis de motion – Règlement n°699-22 amendant le règlement n°648-19 concernant le tarif des services municipaux**

2022-08-136

**Avis de motion** est donné par monsieur le conseiller Claude Jean à l'effet que le conseil adoptera le règlement n° 699-22 amendant le règlement n°648-19 concernant le tarif des services municipaux.

Une copie du projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance

2022-08-137

#### **4.4 Octroi – Fourniture et installation d'une unité murale d'air climatisé**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** le conseil accepte la soumission de Turcotte réfrigération datée du 27 juillet 2022 pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe murale au montant forfaitaire de 4 700,00 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire le paiement à même le fonds de roulement.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### **5. FINANCES**

#### **5.1 Adoption des comptes**

2022-08-138

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 133 195,47 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de juillet 2022 représentant la somme de 43 511,79 \$.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **6.1 Adoption - Règlement n°698-22 amendant le règlement n°693-22 ayant pour effet de fixer la limite de vitesse**

**ATTENDU QUE** le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c.C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** le conseil désire effectuer des correctifs à son règlement concernant la vitesse permise sur les chemins de son territoire;

**ATTENDU QU'** avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 4 juillet 2022;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2022-08-139

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu que le règlement n°698-22 ayant comme titre « Règlement n°698-22 amendant le règlement n°693-22 ayant pour effet de fixer la limite de vitesse » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### **7. TRANSPORT & VOIRIE**

#### **7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois de juillet 2022**

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour les mois de juin et juillet 2022.

#### **7.2 Demande au MTQ – Augmentation de la présence du contrôleur routier**

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de camions lourds qui circulent dans le village de Saint-Barthélemy a augmenté de beaucoup à cause des nouvelles opérations de la Carrière St-Barthélemy 2020 Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la Carrière St-Barthélemy 2020 Inc. détient un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour recevoir des terres de remplissage des grands chantiers tels que le Réseau express métropolitain, augmentant le trafic de camions lourds dans le village;

**CONSIDÉRANT QU'** il n'existe aucun poste de pesée routière sur l'autoroute 40 entre Montréal et Saint-Barthélemy permettant de contrôler le tonnage du chargement des camions lourds transportant ces terres de remblai;

**EN CONSÉQUENCE,**

2022-08-140

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean. et résolu :

**QUE** ce conseil demande au ministère des Transports du Québec d'augmenter le nombre de contrôleur routier dans le secteur.

**QU'** une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports, à la Société de l'Assurance Automobile du Québec ainsi qu'à la député du comté de Berthier, Mme Caroline Proulx.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**7.3 Décompte progressif n°7 – Remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de voirie – rang York ouest**

**ATTENDU QUE** l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux de remplacement de la conduite et de réfection de voirie sur rang York ouest, monsieur Maxime Durand ing. de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, a recommandé le paiement du décompte progressif n°7;

**ATTENDU QUE** pour les fins de reddition de compte relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU dossier n° 2027072), un montant de 279 613,09 \$ est attribuable aux travaux de remplacement de conduite d'eau potable ;

**ATTENDU QUE** pour les fins de reddition de compte relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement (PAVL-RIRL dossier n° FCX47377/N° de fournisseur : 67894), un montant de 719 005,09 \$ est attribuable aux travaux de réfection de voirie ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2021-07-141

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** ce conseil accepte le paiement du décompte progressif n°7 au montant de 998 618,18 \$ incluant les taxes applicables et la retenue contractuelle de garantie de 10% tel que présenté à la facture n° 012543;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, soit autorisée à effectuer le paiement à Les entreprises Généreux - Excavation Normand Majeau Inc.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**7.4 Projet de réfection de l'aqueduc du rang York ouest– Avenant au contrat de services professionnels en ingénierie**

**ATTENDU QUE** la banque d'heures pour la surveillance des travaux incluse au contrat de la firme d'expert-conseil Parallèle 54 mandatée pour les travaux d'ingénierie du projet s'est avérée insuffisante;

**ATTENDU QUE** la firme d'expert-conseil Parallèle 54 propose un avenant pour bonifier la coordination et la surveillance des travaux au-delà des heures prévues au mandat initial;

**EN CONSÉQUENCE,**

2022-08-142

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** le conseil accepte l'avenant au contrat N/Réf. : MSBA-2001 de la firme Parallèle 54 Expert-conseil datée du 20 juin 2022 pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux concernant la bonification des heures de coordination et de surveillance du chantier aux honoraires présentés à l'avenant n°2 pour un montant projeté de 23 875 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **8.1 Octroi – Services professionnels en ingénierie pour le remplacement de conduites d'aqueduc sur le rang Saint-Joachim**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis de construction ainsi que la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable du rang Saint-Joachim;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande d'octroyer le contrat à la firme Parallèle 54 Expert-conseil qui a présenté une soumission conforme pour répondre à l'appel d'offres n°AQ2022-01 et qui a reçu le meilleur pointage final;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2022-08-143

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** le conseil octroi le contrat à la firme Parallèle 54 Expert-conseil pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis de construction ainsi que la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable du rang Saint-Joachim au montant de 46 100,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

### **8.2 Octroi – Contrat pour travaux sur la génératrice de l'usine de traitement d'eau potable**

2022-08-144

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** le conseil mandate la firme Génératrice Drummond pour les travaux de nettoyage et de remplacement de pièces pour la génératrice affectée à l'usine de filtration d'eau potable de la Municipalité selon la soumission 2022-06-1358 au montant de 681,44 \$ plus taxes applicables.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

## **9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

## **10. AMÉNAGEMENT & URBANISME**

### **10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juillet 2022**

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de juillet 2022.

### **10.2 Mandat – Entente intermunicipale pour le partage du service d’inspection**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Cuthbert n’a plus d’inspecteur municipal ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy accepte de rendre disponible son inspecteur en bâtiment et en environnement afin qu’il applique la réglementation sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cuthbert en dépannage ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy et la Municipalité de Saint-Cuthbert désirent conclure une entente en ce sens ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2022-08-145

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** le conseil mandate monsieur Robert Sylvestre, maire et madame Julie Maurice, directrice générale afin de signer l’entente proposée par la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l’unanimité

### **10.3 Adoption – Règlement n°694-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI)**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire se doter d’un outil supplémentaire permettant d’encadrer le développement de la municipalité de Saint-Barthélemy;

**ATTENDU QU’** avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 6 juin 2022;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d’urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 17 mai 2022;

**ATTENDU QU’** une consultation publique a eu lieu le 22 juin 2022;

**ATTENDU QUE** le deuxième projet de règlement a été adopté le 4 juillet 2022;

**ATTENDU QU’** une procédure d’approbation référendaire n’a pas été demandée;

**ATTENDU** les pouvoirs conférés par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2022-08-146

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu que le deuxième projet de règlement n°694-22 ayant comme titre « Règlement n°694-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI)» soit adopté

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l’unanimité

### **10.4 Adoption – Règlement n°697-22 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de modifier les normes d’abris d’hiver temporaire**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 288-90;

**ATTENDU QU’** avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 6 juin 2022;

**ATTENDU QU’** une consultation publique a eu lieu le 22 juin 2022;

**ATTENDU QUE** le deuxième projet de règlement a été adopté le 4 juillet 2022;

**ATTENDU QU’** une procédure d’approbation référendaire n’a pas été demandée;

**ATTENDU** les pouvoirs conférés par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

2022-08-147

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu que le deuxième projet de règlement n°697-22 ayant comme titre « Règlement n°697-22 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes d'abris d'hiver temporaire. » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**11. LOISIRS & CULTURE**

**11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juillet 2022**

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juillet 2022.

**11.2 PAC rurale – Dépôt de demande**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a préparé un projet pour l'aménagement d'un parc avec jeux pour enfants au domaine Dubois dans le cadre du programme de financement PAC rurale;

**EN CONSÉQUENCE,**

2022-08-148

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** le conseil dépose une demande dans le cadre du PAC rurale pour le projet d'aménagement d'un parc avec jeux pour enfants et qu'il accepte et confirme la participation financière de la Municipalité dans le projet présenté;

**QUE** le conseil mandate monsieur Guyaume Bienvenue, responsable du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire pour déposer la demande au programme PAC rurale ainsi que pour la signature de tous les documents officiels concernant ce projet.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**11.3 Adoption – Politique de tarification d'activités de loisirs**

**ATTENDU QUE** le conseil désire offrir des activités de loisirs au plus bas tarif possible afin de les rendre accessibles à un plus grand nombre de personnes;

**ATTENDU QUE** le conseil désire se doter d'une tarification familiale de même que de favoriser la pratique d'activités de loisirs chez les 17 ans et moins et les personnes de 55 ans et plus;

**EN CONSÉQUENCE,**

2022-08-149

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** le conseil adopte la Politique de tarification d'activités de loisirs telle que présentée.

Une copie de la politique est remise aux membres du conseil pour information.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**11.4 Congrès de l'Association des camps du Québec**

2022-08-150

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** le conseil autorise monsieur Guyaume Bienvenue, Responsable du service des loisirs, des événements et à la vie communautaire à participer au congrès de l'Association des camps du Québec qui se déroulera du 15 au 17 novembre 2022 au coût de 505 \$ plus les taxes applicables et l'hébergement au tarif forfaitaire de 130 \$/nuit;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le budget de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**11.5 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives**

2022-08-151

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le responsable du service des loisirs, des événements et à la vie communautaire pour un montant totalisant 900,00 \$;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**11.6 Demande de soutien – Semaine nationale de l'action communautaire autonome de Lanaudière**

2022-08-152

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** ce conseil accepte d'être partenaire pour la Semaine nationale de l'action communautaire autonome (SNACA) en acceptant de verser une commandite de 150 \$ correspondant à l'échelle de visibilité "bronze" du plan de visibilité 2022 de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL).

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**12. DIVERS**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 20 h 24

Fin : 20 h 38

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2022-08-153

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** cette assemblée soit levée à 20 h 40.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

---

Robert Sylvestre  
Maire

---

Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



## PÉRIODE DE QUESTIONS

**Céline Bélanger** : L'entente intermunicipale pour les services de l'inspecteur, est-ce à long terme?

**Albert Désilet** : Où en sommes-nous concernant le projet de réfection de la montée des Laurentides (en bas du pont vert)?

**Céline Bélanger** : Fais une remarque sur les camions doubles chargés de bois...une discussion s'en suit sur l'augmentation générale du trafic lourd, des trous sur les coins de la montée Saint-Laurent/rangs York et Saint-Jacques.

**Albert Désilet** : Si vous faites une assemblée spéciale, comment nous le saurons?